

ENGRAISSEMENT P. 7 ET 8

Un atelier d'engraissement géant va voir le jour à Saint-Martial-le-Vieux dans la Creuse. Des sociétés privées, dont la SVA Jean Rozé, filiale d'Intermarché, veulent s'accaparer la rentabilité du projet.

ENTRETIEN P.9

Pierre Thomas, éleveur dans l'Allier et syndicaliste au Modef montre que l'on peut valoriser son élevage autrement, notamment en engraisant à la ferme et en favorisant les circuits courts.

DÉPENDANCE P.10

Ce projet est risqué compte tenu de sa dépendance à l'achat d'aliments et aux fluctuations des prix. Les négociations autour du marché transatlantique sont aussi à prendre en compte.

Dans le Limousin, des éleveurs associés à une filiale de la grande distribution veulent construire un complexe mêlant engraissement des bovins et production d'énergie.

L'hyperferme du plateau de Millevaches

REPORTAGE OLIVIER MORIN

L'affiche sera belle. On aura sans doute droit à une belle publicité vantant les mérites du bœuf limousin élevé et nourri au cœur du Parc naturel de Millevaches. Mais la réalité s'avère moins engageante. Un atelier d'engraissement pouvant contenir 1 000 têtes va être bientôt monté dans la commune de Saint-Martial-le-Vieux, dans la Creuse. Les tractopelles et les bulldozers ont déjà fait place nette pour préparer le coteau qui portera bientôt cet atelier, en plus d'un champ de panneaux photovoltaïques à proximité. C'est un chantier assez discret malgré l'ampleur des travaux puisqu'on ne le voit pas de la départementale 982 qui amène à La Courtine, chef lieu de canton tout proche, et qu'aucun panneau ne l'annonce. Il faut se garer puis marcher pour voir les engins de terrassement s'affairer pour préparer les travaux. Pourtant c'est un projet ambitieux, en genèse depuis cinq ans, et qui serait issu du choix d'éleveurs de vaches limousines habitués à produire des broutards qui partaient en Italie pour y être engraisés. L'ancien président de la Fédération nationale bovine (FNB), Pierre Chevalier, a lui aussi pris part à la naissance du projet, avec la chambre d'agriculture de Corrèze.

Un financement qui pose question

Le projet est porté par la SAS Alliance-Millevaches, dirigée par Michel Lacrocq, par



A Saint-Martial-le-Vieux, les engins de chantier préparent le terrain pour un projet piloté par la grande distribution.

PHOTO OLIVIER MORIN

ailleurs maire de Malleret réélu dernièrement. Mais l'industriel SVA Jean Rozé s'est intéressé à l'affaire et a pris des parts conséquentes dans la société. Le groupe spécialisé dans les viandes est une filiale d'Intermarché. Son PDG Dominique Langlois s'est engagé à racheter pendant six ans les taurillons qui sortiront de l'atelier géant. Mais pourquoi diable cet atelier d'engraissement se retrouve dans le canton de La Courtine, alors que celui-ci a subi le contrecoup d'une ré-

LA SAS ALLIANCE-MILLEVACHES A OPTÉ PLUTÔT POUR DU SOJA D'IMPORTATION EN REMPLACEMENT DU COLZA

duction de plusieurs centaines d'emplois (militaires et civils) au camp militaire du même nom ? Justement « grâce » à cette restructuration. Le sud creusois ayant bénéficié d'un plan local de redynamisation (PLR) afin de pallier le départ des militaires, 400 000 euros issus de ce plan financent l'atelier d'engrais-

ment. Une manne qui aurait pesé dans le choix du site. Le président de la communauté de communes porteuse du projet, Jean-Marc Michelon, ajoute que le ■■■

■ ■ ■ Conseil régional a financé à hauteur de 150 000 euros et le Conseil général, 75 000 euros. Un emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations d'une somme de 350 000 euros a également été contracté par l'intercommunalité.

Que vont manger les vaches ?

L'atelier d'engraissement sera situé à 800 mètres d'altitude et les nuits y sont fraîches. À La Courtine, on ne peut donc pas produire de maïs pour l'ensilage et on ne cultive pas assez de céréales pour fournir l'alimentation et la paille à ces 1000 taurillons. André Alano, directeur de la chambre d'agriculture de Corrèze qui pilote le projet depuis trois ans, promettait donc que « *le maïs viendra de Basse-Corrèze, les tourteaux de colza de la Creuse et la paille de Limagne* ». Sauf que la SAS Alliance-Millevaches a opté plutôt pour du soja d'importation en remplacement du colza. « *On verra ensuite si on peut obtenir de la pulpe de betterave ou des drêches de brasserie dans la région* » prévoit Michel Lacrocq. Rien n'est prévu pour relancer la production locale de protéines fourragères, notamment de légumineuses.

Moins bien que sur le plan

Le rapport d'enquête publique relate que « *ce choix permet également de mutualiser les outils locaux de la filière bovine que sont le marché au cadran, l'abattoir, et la future unité de méthanisation d'Ussel (Corrèze)* ». Il était donc également prévu d'associer de la production d'énergie à cette hyperferme. Des panneaux photovoltaïques devaient garnir la toiture, en plus du méthaniseur à Ussel qui transformerait en énergie les fumiers de l'atelier. Sauf que la rentabilité des panneaux reviendrait majoritairement à la société Phébus Energy (et non aux paysans), qui louera les toitures pendant dix ou vingt ans et qui a conditionné son investissement sur l'atelier à la construction d'un champ de panneaux photovoltaïques de 4 hectares à proximité. L'intercommunalité assure qu'elle n'est pour rien dans ce montage puisque c'est la seule commune de Saint Martial-le-Vieux qui aurait décidé de l'implantation de ce « champ énergétique » sur des terrains communaux. Le méthaniseur sera lui aussi géré par une autre société. Il devait au départ être installé à Ussel, mais le laboratoire de médicaments Pierre Fabre aurait vu d'un

mauvais œil l'arrivée d'une « chaudière à fumier » près de ses paillasse aseptisées. Il a fallu refaire des études d'implantation pour placer enfin cet encombrant méthaniseur... sur le même site que l'atelier d'engraissement. Pour rentrer dans le capital de ce méthaniseur et bénéficier d'une rentabilité de 15 %, il faut s'acquitter d'un ticket d'entrée de 10 000 euros. Bien plus que pour pouvoir engraisser ses broutards dans l'atelier, pour lequel il suffit de verser 3 000 euros payables en six fois. Il est évident que les petits éleveurs ne peuvent pas suivre cette course à la rentabilité.

Où va la plus-value ?

Quant à l'abattage, les éleveurs ont eu des sueurs froides en apprenant que Jean Rozé, maître de l'achat des taurillons, envisageait d'abattre et de découper les bêtes selon les méthodes de ses bouchers et donc dans ses abattoirs de Vitré (Ille-et-Vilaine), au lieu de l'abattoir d'Ussel à moins de trente kilomètres ! Pour assurer l'abattage des animaux à Ussel, les salariés devront partir en stage chez Jean Rozé pour apprendre les techniques de découpe de l'industriel.

En ce qui concerne les débouchés le président de la SAS Alliance-Millevaches, Michel Lacrocq, garantit que les prix pratiqués par Jean Rozé seront alignés sur ceux du marché au cadran d'Ussel. Installé depuis quelques années, celui-ci a permis de mieux rémunérer les éleveurs. À l'avenir, l'éleveur aura le choix entre vendre ses bêtes au cadran, à l'atelier d'engraissement ou à un maquignon. Or il y a un risque de voir diminuer le prix d'achat au cadran du fait de la présence de nombreux taurillons sur le marché. D'autant qu'il se dit que les promoteurs de l'hyperferme de Millevaches ont aussi des intérêts dans le marché au cadran. Jacky Tixier, éleveur de limousines et secrétaire du Modef de la Creuse (Mouvement de défense des exploitants familiaux) est sceptique. Le but étant de réduire les coûts de production au plus bas, seuls trois emplois seront créés par l'atelier, un technicien et deux ouvriers agricoles. « *Nous proposons plutôt d'installer 30 à 40 exploitations de 50 vaches chacune afin d'installer des jeunes* ». Et il ajoute : « *à l'heure où le gouvernement entame une politique d'économies d'énergie, on laisse s'installer un atelier qui est dépendant d'apports extérieurs d'alimentation* ». ■

OPPOSITION OLIVIER MORIN

Philippe Breuil, conseiller général Front de Gauche du canton de La Courtine, constate que les gagnants ne seraient pas forcément ceux qu'on croit.

Pas de lait, mais l'argent du beurre

Il se refuse à tout cumul de mandats. Philippe Breuil est donc conseiller général mais pas maire. Cela ne l'empêche pas d'être salué par tous, jeunes et moins jeunes sur cette place de La Courtine où nous le rencontrons. Il s'étonne que la FDSEA et la FNB (Fédération nationale bovine) s'associent à un industriel lié à la grande distribution (SVA Jean Rozé) : « *Ses intérêts ne sont jamais les mêmes que ceux des éleveurs* ». Au comice agricole du canton en 2013, il s'indignait publiquement que ces mêmes syndicats manifestent devant les grandes surfaces pour une meilleure rémunération de leur production et les fassent rentrer ensuite dans le financement de leurs projets, dont l'objectif affiché est de garder la plus-value pour les éleveurs.

Des aides PAC pour la distribution ?

Dans le numéro 3613 de *la Terre*, nous évoquons déjà la crainte de voir se monter des ateliers d'engraissement géants, financés par les grandes surfaces pour gagner sur la vente des produits et toucher la prime à l'engraissement à la faveur des prochains arbitrages de la PAC « version France ». Une crainte fondée puisqu'en parallèle de ce projet d'atelier, les élus de droite au Conseil général de la Creuse ont voté un vœu pour que la prime à la vache allaitante aille aux élevages de plus de dix têtes et puisse bénéficier au seul engraissement. Philippe Breuil s'était opposé à ce vœu au titre qu'il pénalise les petits éleveurs, ceux qui font du veau sous la mère ou qui ont plusieurs ateliers. Grâce au travail de lobbying de ses mentors, notamment Pierre Chevalier, ancien président de la FNB à l'origine du projet, l'hyperferme pourrait bien toucher des aides de la PAC en plus de tout l'argent public dont elle bénéficie déjà. La SAS Jean Rozé, filiale d'Intermarché, réclamera sans doute sa part. ■

■ ■ ■ Dans l'Allier, nous avons encore trois abattoirs, dont la SICABA (Société d'intérêt collectif agricole de Bourbon l'Archambault), abattoir coopératif qui était le premier à faire du Label Rouge et qui s'oriente aussi vers le bio. La cinquantaine d'employés qui y travaille organise les plannings pour privilégier les circuits les plus courts possibles et valoriser au mieux les bestiaux. Cela permet à des agriculteurs de s'en sortir sans aller chercher des revenus à l'extérieur. Les agrandissements d'exploitation ont été freinés. L'organisation des producteurs par une coopérative est une solution. Différente des grandes coopératives d'aujourd'hui où la voix des paysans ne compte plus. Dans la nôtre, on peut encore pousser la porte du directeur pour faire part de notre avis. Cela ne nous empêche pas d'avoir un cahier des charges très strict pour apporter de la qualité aux acheteurs et aux consommateurs. Pour cela la structure doit avoir confiance dans les agriculteurs et réciproquement.

Le département de l'Allier a mis également en place une plateforme de vente de produits agricoles sans intermédiaire. Dites-nous en plus

Agrilocal 03 a été lancé au début de l'année 2014. Cette plateforme internet vise à apporter un soutien direct aux agriculteurs et aux entreprises agroalimentaires locales en facilitant leur accès à la commande des restaurateurs publics : établissements scolaires, maisons de retraite, hôpitaux, services de portage de repas à domicile... Grâce à son module original de géolocalisation automatique, la plateforme assure une liaison directe entre les établissements publics et les fournisseurs d'un même bassin de vie. Et tout le monde travaille main dans la main. Nous sommes complémentaires entre producteurs et pas en concurrence. Il y a de la place pour tout le monde. L'idée est de coopérer en s'organisant. Il faut retrouver ce que nos anciens ont fait en 1945, en satisfaisant les besoins des citoyens sans spolier le travail paysan. Le Conseil général a aussi mis en place des subventions pour les éleveurs qui font naître et engraisent leurs animaux. Le facteur limitant n'est pas du ressort du Conseil général mais des budgets de plus en plus serrés qui lui sont imposés. La prime à l'engraissement constitue surtout un encouragement. ■

La rentabilité de l'atelier d'engraissement de Saint-Martial-le-Vieux dépendra beaucoup du prix mondial du maïs et du soja.

Un projet très risqué

PRIX GÉRARD LE PUIL

Le reportage d'Olivier Morin sur l'hyper ferme du plateau de Millevaches montre clairement que ce projet porte plus de risques que de valeur ajoutée pour les paysans du Limousin. Certes, il vaut mieux engraisser plus de brouillards en France que tout vendre à l'Italie ou à l'Espagne. On peut aussi considérer que des bovins engraisés dans leur zone de naissance vont fournir des marchés de proximité et pérenniser des emplois dans quelques abattoirs de la région. Pourtant, dans ce projet, les risques l'emportent sur les avantages. La méthanisation des effluents d'élevage ne servira pas à réduire les coûts de l'élevage mais à rémunérer des investisseurs. Il en ira de même pour les panneaux photovoltaïques pilotés par d'autres investisseurs. Les abattoirs Jean Rozé, qui sont la propriété de la chaîne de distribution Intermarché, ne s'engagent que sur six ans alors l'amortissement de l'investissement dans l'atelier d'engraissement durera bien plus longtemps.

D'où viendra la nourriture ? Quel sera son prix ?

Voilà déjà trop de handicaps au niveau strictement économique. Mais il existe aussi deux données sur lesquelles les gestionnaires de cet atelier d'engraissement ne semblent avoir aucune prise. La nourriture des taurillons ne sera guère produite à proximité de la zone d'engraissement, et encore moins par les éleveurs qui vendront leurs animaux maigres à cet établissement. Nul ne sait aujourd'hui d'où viendra la nourriture des taurillons ni quel sera son prix. On peut penser que ce dernier fluctuera en fonction de la loi de l'offre et de la demande sur des denrées comme le maïs et le soja. Dit autrement, une sécheresse aux États-

Unis ou au Brésil pourra, demain, rendre bien trop coûteux l'engraissement des taurillons limousins dans la Creuse, surtout si le prix élevé des céréales conduit les paysans français à abandonner l'élevage pour cultiver des végétaux faciles à vendre sur le marché mondial.

975 euros d'aides cumulées par place d'engraissement

Le projet de grand atelier d'engraissement à Saint-Martial-le-Vieux occulte une autre donnée. Si la double négociation entre l'Europe et les États-Unis d'une part, l'Europe et les pays du Mercosur d'autre part, aboutit à faire entrer sur notre marché intérieur des viandes bovines d'Amérique du Nord et du Sud avec des tarifs douaniers très bas, nul ne sait quel sera le cours du kilo de viande bovine sur les marchés au cadran d'Ussel et d'ailleurs.

Dans ce projet, nous n'avons qu'une certitude à ce jour. Les aides cumulées de l'État, de la Région, du Conseil général et d'une communauté de communes aboutissent à verser 975 euros par place d'engraissement. Mais aucun élu de la région Limousin, du Conseil général de la Creuse et de la communauté de communes ne sait aujourd'hui si un tel concours financier sera judicieux ou

**UNE SÉCHERESSE
AUX ÉTATS-UNIS
OU AU BRÉSIL
POURRA, DEMAIN,
RENDRE BIEN TROP
CÔTEUX
L'ENGRAISSEMENT
DES TAURILLONS
LIMOUSINS DANS
LA CREUSE**

pas. Car cet atelier ne peut avoir aucune maîtrise du prix de revient de l'engraissement des taurillons dans la mesure où il dépend, dans le cadre du fonctionnement actuel de l'économie mondialisée, du prix du maïs et du soja fixé au jour le jour à la Bourse de Chicago.

On ne peut dès lors que regretter de voir un tel projet porté par l'ancien président de la Fédération nationale bovine de la FNSEA, qui semble n'avoir rien appris de l'évolution mondiale du marché de la viande ces trente dernières années. ■